

## LETTRE DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS

Chers membres du Réseau des jeunes chercheurs,  
Chères lectrices, Chers lecteurs,

Vous trouverez dans cette lettre l'actualité du droit international du mois de novembre 2024.

Vous trouverez également dans cette lettre l'appel à contributions pour les **demi-journées des jeunes chercheurs de 2025**, organisées dans le cadre du colloque annuel de la SFDI. Ce colloque, organisé par les Professeur.e.s Anne Millet-Devalle et Jean-Christophe Martin, se tiendra à Nice (Université Côte d'Azur) et aura pour thème : « **Art et droit international** ».

La première demi-journée, par ordre chronologique, est organisée par l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'Université Toulouse I Capitole, le **lundi 31 mars 2025** après-midi, par la Professeure Clémentine Bories. Elle aura pour thème : « **Art autochtone et droit international** »

La seconde demi-journée est organisée par le Département de recherche en droit de l'immatériel de la Sorbonne (DReDIS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le **jeudi 10 avril 2025** après-midi, par le Professeur Tristan Azzi, Madame Marine Ranouil et le Professeur Édouard Treppoz. Elle aura pour thème : « **Marché de l'art et droit international** »

Nous espérons vous voir nombreux à répondre à cet appel.

En espérant que vous prendrez plaisir à lire cette lettre et en vous souhaitant à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année,

*Le Bureau des Jeunes Chercheurs*

## SOMMAIRE

<b>NOUVELLES EN VRAC.....</b>	<b>3</b>
<b>APPELS A COMMUNICATION, OFFRES D'EMPLOI.....</b>	<b>4</b>
<b>DEMI-JOURNEES DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI.....</b>	<b>5</b>
<b>APPEL A CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>JURISPRUDENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL.....</b>	<b>10</b>
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.....	10
JURISPRUDENCES RELATIVES AU DROIT DES INVESTISSEMENTS .....	13
<i>CIRDI</i> .....	13
<i>Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA</i> .....	13
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER.....	16
JURISPRUDENCES DES COURS REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME .....	16
<i>Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme</i> .....	16
<i>Cour africaine des droits de l'homme et des peuples</i> .....	16
<i>Cour européenne des droits de l'Homme</i> .....	16
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE .....	16
<b>JURISPRUDENCES NATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL.....</b>	<b>17</b>
JURISPRUDENCES RELATIVES AU DROIT D'ASILE .....	17
<i>Cour Nationale du Droit d'Asile</i> .....	17
<b>ACTIVITES DES ORGANES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.....</b>	<b>17</b>
ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES.....	17
CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES .....	17
COMITE DU CONSEIL DE SECURITE FAISANT SUITE AUX RESOLUTIONS 1267 (1999), 1989 (2011) ET 2253 (2015) CONCERNANT L'EIL (DAECH), AL-QAIDA ET LES PERSONNES, GROUPES, ENTREPRISES ET ENTITES QUI LEUR SONT ASSOCIES.....	18
<b>PUBLICATIONS DES BLOGS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL .....</b>	<b>19</b>
BLOGS DE LANGUE FRANÇAISE.....	19
BLOGS DE LANGUE ANGLAISE .....	20
BLOGS DE LANGUE ESPAGNOLE.....	33
BLOGS DE LANGUE ITALIENNE .....	33

## NOUVELLES EN VRAC...

- ❖ L'Institut de droit comparé, le CRDA et l'Institut Michel Villey de l'Université Paris-II Panthéon-Assas organisent un colloque qui a pour thème : « **Juan Carlos Heano, un hommage depuis la France** ». Il aura lieu le **10 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ Le projet de recherche MOEBIUS de l'Institut Universitaire de France organise un cycle de séminaires qui a pour thème : « **Souveraineté, gestion des migrations et épaisseur des frontières. Finalités, fonctions, usages** ». Le prochain séminaire aura lieu le **10 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ Le CEE (EDIEC) de l'Université Lyon 3 organise une conférence qui a pour thème : « **L'actualité de l'adhésion de l'UE à la CEDH** ». Elle aura lieu le **13 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ L'UMR-DICE, le CERIC, Aix-Marseille Université avec Sciences Po Aix organisent un colloque qui a pour thème : « **Gouverner la société internationale par les chiffres** ». Il aura lieu le **16 et 17 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ La Chaire de Droit public et Politique Comparés et le Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID) de l'Université Saint Etienne, le Centre de Recherches en Etudes Anglophones (CREA) et le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC) de l'Université Paris Nanterre organisent un cycle de séminaires qui a pour thème : « **La Convention Européenne des Droits de l'Homme et le Human Rights Act : 75 ans de droits fondamentaux européens au Royaume-Uni** ». Le premier séminaire aura lieu le **21 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ Dans le cadre des activités de la Chaire EARTH, en partenariat avec le Granem et le projet BEHAVE est organisé à l'Université d'Angers une conférence qui a pour thème : « **Le changement climatique et ses conséquences sur la gestion de l'eau : des équilibres quantitatifs et financiers à trouver et à conjuguer avec l'exigence de sobriété** ». Elle aura lieu le **23 janvier 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ L'IRJS de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne organise un cycle de séminaires sur le thème : « **La Pauvreté** ». Le prochain séminaire aura lieu le **4 février 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).
- ❖ Le collège de France dans le cadre de la convention signée avec la New York University, accueille le Professeur Liam Murphy pour une conférence qui a pour le thème : « **Legal Practice and the Responsibility of Individuals** ». Elle aura lieu le **12 mai 2025**. Toutes les informations via [ce lien](#).



*Sfdi*

*Lettre du Réseau  
des jeunes chercheurs*

Décembre 2024 — n° 93

**APPELS A COMMUNICATION, OFFRES D'EMPLOI...**

## DEMI-JOURNEES DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI APPEL A CONTRIBUTIONS

Dans le cadre du colloque annuel de la SFDI 2025 (les 26 et 27 mai 2025), organisé par l'Université Côte d'Azur (dir. : Professeurs Jean-Christophe Martin et Anne Millet-Devalle) qui aura pour thème :

### « Art et droit international »

Le Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI coorganise deux demi-journées ouvertes aux jeunes chercheurs et chercheuses, pour venir échanger et débattre sous la modération d'un enseignant-chercheur en droit international spécialiste des thèmes en lien avec le colloque annuel.

La première demi-journée, par ordre chronologique, est organisée par l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'Université Toulouse I Capitole, le **lundi 31 mars 2025** après-midi, par la Professeure Clémentine Bories. Elle aura pour thème :

### « Art autochtone et droit international »

La seconde demi-journée est organisée par le Département de recherche en droit de l'immatériel de la Sorbonne (DReDIS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le **jeudi 10 avril 2025** après-midi, par le Professeur Tristan Azzi, Madame Marine Ranouil et le Professeur Édouard Treppoz. Elle aura pour thème :

### « Marché de l'art et droit international »

Les contributeurs et contributrices sélectionné-es présenteront leur contribution à l'oral lors de la demi-journée et participeront au débat qui suivra. À l'issue de chacune de ces demi-journées, **un-e participant-e sera sélectionné-e par le président ou la présidente pour présenter sa contribution lors du colloque annuel de la SFDI**, organisé par l'Université Côte d'Azur les 26 et 27 mai 2025. La contribution sera ensuite publiée dans les actes du colloque de la SFDI, aux éditions A. Pedone.

## Présentation générale :

En 2025, la Société française pour le droit international consacra son colloque annuel, qui se tiendra à Nice (Université Côte d'Azur) les 26 et 27 mai 2025, au sujet « Art et droit international ».

Cette manifestation scientifique ambitionne d'étudier, dans leur diversité, les relations de l'art et du droit international, tant public que privé. Art dans le droit international ou droit international de l'art, droit international à l'art, art du droit international, droit international dans/par l'art..., le thème revêt de multiples facettes et ouvre de nombreuses questions juridiques qui, outre leur importance dans la pratique des relations internationales contemporaines, donnent un éclairage singulier de l'ordre juridique international et ses entrelacements avec les ordres juridiques internes.

Ces questions peuvent être abordées au travers de plusieurs axes, qui structureront les travaux du colloque de Nice. Le premier porte sur **la protection de l'art par le droit international**. Il consiste à étudier, sous divers aspects, tant la protection des œuvres d'art et monuments artistiques (dans le cadre des conflits armés, en temps de paix, face aux catastrophes, etc.) que la protection des artistes, au travers du droit d'auteur et de la garantie de la liberté artistique, en particulier dans le contexte du développement des nouvelles technologies (intelligence artificielle...) et des expressions artistiques contemporaines.

Le deuxième axe a pour objet **l'encadrement par le droit international des circulations de l'art**. Il vise, d'une part, à interroger la manière dont le droit international organise les rapports complexes entre souveraineté, commerce international et diversité culturelle. D'autre part, il s'agira d'y présenter les défis et les cadres juridiques élaborés en droit international pour lutter contre les trafics et les transferts illicites d'œuvres d'art, mais aussi pour organiser la restitution des œuvres spoliées, pillées ou volées.

Un troisième axe consiste à analyser les **influences croisées de l'art et du droit international**, notamment au regard de la représentation d'enjeux juridiques internationaux dans diverses formes d'art (cinéma, littérature, bande dessinée...) mais aussi de la place (et, partant, du rôle) de l'art dans les enceintes du droit international, en particulier les sièges d'organisations internationales.

Enfin, trois **ateliers** permettront d'aborder des thèmes plus spécifiques qui revêtent une acuité particulière : Marché de l'art et droit international ; Un droit à l'art internationalement consacré ? ; Le règlement international des différends en matière d'art.

Portant sur un sujet inédit dans le cadre de la SFDI et dont l'actualité est particulièrement riche, le colloque de Nice propose ainsi d'appréhender, dans une approche transversale et décloisonnée, les principales problématiques juridiques contemporaines relatives à l'art.

Le colloque de Nice sera précédé par deux ateliers « jeune recherche » organisés, avec le Bureau des jeunes chercheurs de la SFDI, à l'Université Toulouse Capitole par Clémentine Bories sur « Art autochtone et droit international » (31 mars) et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne par Tristan Azzi, Marine Ranouil et Édouard Treppoz sur « Marché de l'art et droit international » (10 avril).





## Premier thème :

### « Art autochtone et droit international »

*Demi-journée organisée par l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'Université Toulouse 1 Capitole, présidée par Clémentine Bories, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole.*

*le 31 mars 2025*



Mode d'expression culturelle d'une identité, l'art autochtone relève à la fois d'un patrimoine ancestral et de créations contemporaines. Les supports et techniques utilisés par l'art autochtone sont multiples : musique, danse, broderie, artisanat, arts visuels, etc. La mise en lumière de l'art autochtone et son succès aujourd'hui, tant dans les musées que sur le marché de l'art, conduisent à repenser l'écriture de l'histoire et de l'histoire de l'art, invitent à rénover la muséologie, à faire participer les populations à la diffusion et à la présentation de leur patrimoine. Le droit international, au sein duquel les intérêts des peuples autochtones sont considérés de manière croissante, s'est-il adapté à cette tendance de fond de nos sociétés ? Permet-il de protéger adéquatement l'art autochtone face aux menaces de perte d'identité et d'appropriation culturelle ? Prend-il la mesure des enjeux de sa valorisation économique, ainsi que des objectifs du développement durable ?

Les règles internationales couvrent imparfaitement la question de la protection de l'art et de l'artiste autochtones. La définition des contours de l'art autochtone n'est pas évidente pour le droit ; au-delà des difficultés de délimitation du groupe, elle dépend largement de l'appréciation que l'artiste porte sur son identité et son œuvre. Les règles applicables devraient permettre de préserver à la fois les œuvres d'art autochtone, les droits des artistes et l'intégrité des patrimoines autochtones.

Cette demi-journée permettra de mettre en lumière certains défis contemporains que l'art autochtone pose au droit international, par exemple l'absence de reconnaissance suffisante et de *locus standi* pour les communautés autochtones, les difficultés de mise en œuvre des décisions de justice étrangères, etc. ; elle devrait contribuer à apporter des pistes de réflexion et des solutions, notamment au travers de contributions sur les thématiques suivantes :

- Les différents droits humains au soutien de la protection de l'œuvre et de l'artiste autochtone,
- La participation des organisations internationales à la construction d'un droit de protection de l'art autochtone (UNESCO, OMPI, Conseil de l'Arctique, etc.),
- Les singularités de la restitution des œuvres autochtones,
- Les arts du spectacle vivant autochtones en droit international (la musique, la danse, etc.),
- Questions juridiques relatives à l'appropriation culturelle (par la mode, le design, par exemple),
- Diversité culturelle et art autochtone (approche de droit international économique),
- Art autochtone et droit à l'autodétermination,
- Enjeux de droit international relatifs aux contentieux en matière d'art autochtone.



## Deuxième thème :

### « *Marché de l'art et droit international* »



*Demi-journée organisée par le Département de recherche en droit de l'immatériel de la Sorbonne (DReDIS) et présidée par Tristan Azzi, Professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

*le 10 avril 2025*

Le marché de l'art, espace de transactions et d'échanges culturels transnationaux, soulève des problématiques multiples souvent complexifiées par la présence d'un élément d'extranéité. Le droit international privé offre les outils nécessaires pour réguler les interactions transnationales en matière d'achat, de vente, de propriété et de protection des œuvres d'art, tout en tenant compte des divers systèmes juridiques et des spécificités culturelles des États. De la restitution des biens spoliés à la régulation des ventes aux enchères, en passant par la lutte contre les faux artistiques et la gestion des ports francs, le marché de l'art pose des défis juridiques nouveaux, exacerbés par la mondialisation et les avancées technologiques, telles que l'intelligence artificielle.

Cette demi-journée permettra de mettre en lumière certains défis contemporains que le marché de l'art pose au droit international. Les contributions doivent apporter des pistes de réflexion et des solutions, en mobilisant principalement le droit international privé, notamment au travers de contributions sur les thématiques suivantes :

- Marché de l'art et droit international privé
- Les ventes aux enchères en droit international privé
- Spoliations et droit international privé (conflits de juridictions et conflits de lois en lien avec l'ordonnance française du 21 avril 1945)
- Intelligence artificielle et droit international privé
- Le droit de suite des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques et le droit international privé
- Droit du patrimoine culturel et droit international privé (v. par ex. l'affaire Ravensburger sur la portée extraterritoriale de la loi italienne relative à la protection de l'image des biens culturels)
- La lutte contre les faux artistiques en droit international
- Le marché de l'art et les ports francs en droit international
- Traitement national et protection de l'art appliqué (v. not. la désactivation de l'article 2 § 7 de la Convention de Berne par la CJUE)
- Arbitrage et marché de l'art

À noter : trois communications sont d'ores et déjà réservées lors du colloque annuel des 26-27 mai 2024 sur les thèmes suivants : « le droit fiscal du marché de l'art », « le marché de l'art et les NFT », « le marché de l'art et le blanchiment d'argent ». Il est déconseillé aux jeunes chercheurs et chercheuses de proposer des contributions sur ces sujets.



## **Informations pratiques :**

Les propositions de contributions sont à envoyer au plus tard le **1<sup>er</sup> février 2025** à l'adresse : [jeunes.chercheurs@sfdi.org](mailto:jeunes.chercheurs@sfdi.org)

Les propositions de contributions ne devront pas excéder **deux pages maximum** (Times New Roman, 12, interligne 1,15), elles doivent obligatoirement être envoyées au **format Word (.doc ou .docx)** et être accompagnées d'un CV (la sélection est anonymisée). Les candidats et candidates doivent indiquer (dans le CV ou dans l'en-tête de leur contribution) leurs qualités et fonctions, ainsi que leur université ou institution de recherche de rattachement de l'année en cours.

Il est possible de soumettre **deux propositions de contribution** ou d'indiquer en cas de doute les deux demi-journées pour lesquelles vous pensez que votre contribution peut être pertinente, mais **une seule participation sera possible**. Les propositions doivent être rédigées nécessairement en langue française.

L'appel à contributions est limité aux jeunes chercheurs et chercheuses, entendu comme les personnes préparant un doctorat en droit ou dans une autre discipline pertinente au regard du sujet, ainsi que les docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de trois ans et n'ayant pas encore obtenu un emploi de Maître de conférences ou de Professeur (la qualification aux fonctions de Maître de conférences ou la candidature au concours d'agrégation ne sont pas un obstacle à la candidature).

La sélection des contributions sera effectuée par le Président de chacune des demi-journées, mais la communication avec les candidats et candidates sera assurée par le Bureau des jeunes chercheurs. Aussi les personnes retenues seront informées par courriel par ce Bureau. Les jeunes chercheurs ou chercheuses sélectionné-es par les deux demi-journées pour participer au colloque de la SFDI les 26-27 mai 2024 verront leur communication publiée dans les actes du colloque, aux Éditions A. Pedone.

À l'issue des demi-journées, les contributions écrites des autres participant-es devront être soumises aux Président-es des demi-journées selon un calendrier qui leur sera transmis. Une publication de ces communications sera effectuée en ligne sur le site de la SFDI.

En espérant vous lire !

Le Bureau des Jeunes Chercheurs  
Mathilde Desurmont – Apolline Marichez – Nathan Pelletier

## JURISPRUDENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL

### Cour internationale de Justice

*Avec la contribution de Mathilde Desurmont, Doctorante à l'Université de Strasbourg (pour les communiqués, ordonnances, mesures conservatoires et exceptions préliminaires) et de Suzy Malbeaux, Doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (pour les arrêts de fond et de réparation et les avis consultatifs)*

**8 novembre** – [Communiqué de presse](#): La Cour tiendra des audiences publiques consacrées à la demande d'avis consultatif sur les Obligations des États en matière de changement climatique, du lundi 2 au vendredi 13 décembre 2024. L'ordre de passage des intervenants est d'ores et déjà disponible.

**12 novembre** – [Exception préliminaire](#): La Cour a rendu aujourd'hui son arrêt sur les exceptions préliminaires soulevées par l'Azerbaïdjan en l'affaire relative à *l'Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (Arménie c. Azerbaïdjan). L'Arménie a [introduit une instance](#) contre l'Azerbaïdjan à raison de violations alléguées de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (la « CIEDR ») (voir le communiqué de presse no 2021/20). L'Arménie a invoqué comme base de compétence de la Cour le paragraphe 1 de l'article 36 du Statut de celle-ci et l'article 22 de la CIEDR, à laquelle les deux États sont parties. Le 21 avril 2023, l'Azerbaïdjan a soulevé [deux exceptions préliminaires](#) d'incompétence de la Cour. L'Arménie [a répondu à ces exceptions préliminaires](#). Dans son arrêt, la Cour rejette les deux exceptions préliminaires soulevées par l'Azerbaïdjan.

La première exception préliminaire soulevée par l'Azerbaïdjan repose sur l'absence de négociation préalable obligatoire de la part de l'Arménie pour invoquer la compétence de la Cour en vertu de l'article 22 CIEDR. La Cour a conclu qu'en l'espèce que l'Arménie a vraiment tenté d'engager des discussions avec l'Azerbaïdjan en vue de régler le différend, et que les négociations étaient devenues inutiles au 16 septembre 2021, date à laquelle l'Arménie a déposé sa requête.

La seconde exception préliminaire soulevée par l'Azerbaïdjan porte sur la compétence *ratione materiae* de l'article 22 CIEDR car les demandes de l'Arménie ne reposent sur aucun des motifs de discrimination raciale prohibés tels qu'énumérés au paragraphe 1 de l'article premier de la convention. La Cour a alors recherché si les faits spécifiques dont l'Arménie tire grief sont susceptibles d'attester un traitement discriminatoire fondé sur l'origine nationale ou ethnique arménienne des victimes. À la lumière de éléments fournis par l'Arménie sur des faits de meurtre, de torture et de traitement inhumain contre des civils ou des membres des forces armées d'origine ethnique arménienne, sur le fondement de cette origine par l'Azerbaïdjan, la Cour conclut que les faits allégués par la demanderesse concernant la détention arbitraire et la disparition forcée de civils d'origine ethnique arménienne étaient eux aussi susceptibles de constituer un traitement discriminatoire « fondé[] sur » l'origine

nationale ou ethnique arménienne ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à des droits protégés par l'article 2 et l'alinéa a) de l'article 5 de la CIEDR.

La première exception préliminaire a été rejeté à 16 voix contre 1 (M. KOROMA, juge ad hoc), la seconde exception préliminaire a été rejeté à 15 voix contre 2 (M. KOROMA, juge ad hoc et M. YUSUF, juge). M. le juge YUSUF joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion dissidente](#) ; M. le juge IWASAWA joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion individuelle](#) ; M. le juge ad hoc KOROMA joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion dissidente](#).

**12 novembre** – [Exception préliminaire](#) : La Cour internationale de Justice a rendu aujourd'hui son arrêt sur les exceptions préliminaires soulevées par l'Arménie en l'affaire relative à l'Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Azerbaïdjan c. Arménie). L'Azerbaïdjan a [introduit une instance](#) contre l'Arménie à raison de violations alléguées de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (la « CIEDR »). L'Arménie a soulevé [trois exceptions préliminaires](#) d'incompétence de la Cour et d'irrecevabilité de la requête. La Cour retient les première et troisième exceptions préliminaires soulevées par l'Arménie, et rejette la deuxième.

La première exception préliminaire soulevé par l'Arménie repose sur la compétence *ratione temporis* de la CIEDR, la Cour ne serait alors pas compétence à l'égard des demandes de l'Azerbaïdjan relatives à des faits qui se seraient produits entre le 23 juillet 1993 et le 15 septembre 1996, période durant laquelle l'Arménie était partie à la CIEDR, mais pas l'Azerbaïdjan. La Cour considère que, en l'espèce, la portée temporelle de la compétence que lui confère l'article 22 de la CIEDR doit être liée à la date à laquelle les obligations découlant de cette convention ont pris effet entre les Parties. La Cour retient la première exception préliminaire d'incompétence soulevée par l'Arménie et considère qu'il n'y a pas lieu pour elle d'examiner les arguments des Parties sur la question de la recevabilité.

La seconde exception préliminaire soulevé par l'Arménie reposait sur l'incompétence *ratione materiae* de la Cour au titre de la CIEDR « à l'égard des demandes de l'Azerbaïdjan relatives à la pose alléguée de mines terrestres et de pièges ». la Cour rejette la deuxième exception préliminaire de l'Arménie, concluant que, puisque l'Azerbaïdjan ne prétend pas que la pose alléguée de mines terrestres et de pièges constitue en soi une violation des obligations que la CIEDR impose à l'Arménie, la deuxième exception préliminaire est sans objet.

La troisième exception préliminaire, l'Arménie affirmait que la Cour n'avait pas compétence *ratione materiae* à l'égard des demandes de l'Azerbaïdjan relatives aux dommages environnementaux allégués. Dans son arrêt, la Cour conclut que, quand bien même les actes qui auraient causé des dommages à l'environnement seraient établis et attribuables à l'Arménie, ils n'entrent pas dans le champ d'application de la CIEDR. La Cour retient la troisième exception préliminaire de l'Arménie.

La première exception préliminaire a été retenu à 14 voix contre 3 (M. Yusuf, Mme Cleveland, juges ; M. Koroma, juge ad hoc), la seconde exception préliminaire a été rejeté à 16 voix contre 1 (M. Koroma, juge ad hoc), la troisième exception préliminaire a été retenu à 12 voix contre 5 (M. Nolte,

Mmes Charlesworth, Cleveland, M. Tladi, juges ; M. Koroma, juge ad hoc). La Cour a déclaré à l'unanimité, qu'elle est compétente sur la base de l'article 22 de la CIEDR, sous réserve des deux exceptions préliminaires retenues, pour connaître de la requête déposée par la République d'Azerbaïdjan.

M. le juge TOMKA joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion individuelle](#) ; M. le juge YUSUF joint une [déclaration](#) à l'arrêt ; M. le juge IWASAWA joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion individuelle](#) ; M. le juge NOLTE, Mmes les juges CHARLESWORTH et CLEVELAND et M. le juge TLADI joignent à l'arrêt l'exposé de leur [opinion dissidente commune](#) ; Mme la juge CHARLESWORTH joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion individuelle](#) ; Mme la juge CLEVELAND joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion dissidente](#) ; M. le juge TLADI joint à l'arrêt l'exposé de son [opinion dissidente](#).

**26 novembre** – [Communiqué de presse](#) : Dans le cadre de l'avis consultatif sur les *Obligations des États en matière de changement climatique* et à l'invitation de la Cour internationale de Justice, un groupe de scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a rencontré ce jour les membres de la Cour à La Haye.

## Jurisprudences relatives au droit des investissements

### CIRDI

*Avec la contribution de Ruxandra Gologan*

A paraître prochainement.

### Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA

*Avec la contribution d'Adam Boubel, doctorant à l'Université de Paris 8*

#### 1. Note descriptif de la CCJA de l'OHADA :

Instituée par le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), dont le texte fondateur a été modifié en vertu du Traité de Québec du 17 octobre 2008, est une organisation régionale d'intégration juridique. Prônant l'unicité d'interprétation en matière de droit des affaires et le recours aux procédures d'arbitrages, l'OHADA s'est dotée en 1999 d'une Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) qui exerce son rôle sur la base de compétences renforcées depuis l'entrée en vigueur en 2018 du nouveau Règlement d'arbitrage adopté par le Conseil des Ministres de l'OHADA.

#### 2. Actualité de la CCJA :

Aucune actualité pertinente n'a été recensée.

#### 3. Arrêts cités accompagnés de la question et la réponse de droit

N.B : Les arrêts de la CCJA de l'OHADA sont publiés de manière groupée dans [un recueil de jurisprudence](#). Cela conduit à un décalage entre le prononcé des arrêts et leur diffusion, le dernier recueil publié recensant les décisions rendues entre juin et décembre 2021. Pour combler cette difficulté, on aura recours à deux alternatives :

- le site internet [www.juricaf.org](http://www.juricaf.org) créé par l'association des Cours suprêmes judiciaires francophones avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et regroupant la jurisprudence francophone des Cours suprêmes ;
- le site internet [www.jurisprudence-ohada.com](http://www.jurisprudence-ohada.com) créé par l'Institut international du droit d'expression et d'inspiration Françaises (IDEF).



Seront listés dans cette chronique trois arrêts rendus le 26 janvier 2023 et le 09 mars 2023.

- [CCJA, Troisième chambre, Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce dite BSIC SA c. Société MALI OIL SA, arrêt n° 012/2023 du 26 janvier 2023.](#) [Clause compromissoire - indépendance de la clause compromissoire du contrat principal]

« Attendu qu'il est fait grief à la cour d'appel d'avoir, en violation de l'article 23 du Traité de l'OHADA, retenu sa compétence alors, selon le pourvoi, que l'article 16 de la **convention tripartite** passée entre la BIDC, la société Mali Oil SA et la BSIC SA **a prévu expressément que tous les litiges y découlant devaient être tranchés par la Cour de céans, conformément à son Règlement d'arbitrage** ; qu'en se reconnaissant compétente, malgré le déclinatoire de compétence soulevé, la cour d'appel a, selon le pourvoi, violé l'article 23 du Traité précité et exposé sa décision à la cassation ».

« Attendu qu'aux termes de l'article 23 du Traité susvisé ; « Tout tribunal d'un Etat partie saisi d'un litige que les parties étaient convenues de soumettre à l'arbitrage se déclarera incompétent si l'une des parties le demande, et renverra le cas échéant à la procédure d'arbitrage prévue au présent Traité. » »

« Attendu, en l'espèce, qu'il est constant que le litige fait suite au refus de restitution à la société Mali Oil SA du montant du compte séquestre que la BSIC SA détient en vertu d'une convention tripartite passée entre elle, la société Mali Oil SA et la BIDC ; qu'en retenant pour **écarter la clause compromissoire** « **qu'il est donc évident que l'attribution de compétence cesse avec la fin de la convention** », alors que **la convention d'arbitrage étant indépendante du contrat principal, l'exécution de celui-ci n'affecte ni son existence, ni sa validité, ni son maintien en vigueur**, la cour d'appel **a violé l'article 23 du Traité instituant l'OHADA** ; qu'il échet de casser l'arrêt attaqué et d'évoquer en application de l'article 14, alinéa 5 dudit Traité ».

- [CCJA, Première chambre, Société Western Union Payment services Ireland Ltd c. Madame Caroline BEMBA WALE et autres, arrêt n° 034/2023 du 09 mars 2023.](#) [Incompétence matérielle - moyen soulevé d'office - responsabilité civile - Article 14]

« Attendu qu'aux termes de l'article 14 alinéa 3 du Traité de l'OHADA, « saisie par la voie du recours en cassation, la Cour se prononce sur les décisions rendues par les juridictions d'appel des Etats parties **dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des actes uniformes et des règlements prévus au Traité à l'exception des décisions appliquant des sanctions pénales** » ».

« Attendu que l'affaire objet du pourvoi est relative à une **assignation en responsabilité**, suite à laquelle le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe a, par jugement RCE 5396 du 03 novembre 2018, condamné la société Western Union Payment Services Ltd, solidairement avec d'autres sociétés

du groupe WESTERN UNION, à payer diverses sommes d'argent à titre de dommages intérêts et de frais de procédures aux défendeurs au pourvoi ; qu'**une telle affaire n'appelle l'application d'aucun acte uniforme ou règlement prévu du Traité de l'OHADA** et est par conséquent **exclue du champ de compétence de la Cour de céans, qui doit se déclarer incompétente** ».

- [CCJA, Troisième chambre, Société MOI International \(Singapore\) Pte Ltd c. Société Guinéenne d'Entreprise de Transports Maritimes et Aériens \(GETMA-Guinée SA\), arrêt n° 047/2023 du 09 mars 2023.](#) [Incompétence matérielle - Article 14]

« Attendu que dans ses écritures déposées le 08 juillet 2022, la société GETMA-GUINEE SA a soulevé l'incompétence de la Cour de céans au motif que **la cause dont la Cour d'appel de Conakry était saisie ne soulevait aucune question relative à l'application des Actes uniformes ou des règlements prévus au Traité instituant l'OHADA** ; que c'est d'ailleurs pour cette raison que la cour d'appel, pour rendre l'arrêt n°056 du 12 février 2019 et celui n°558 en date du 30 novembre 2021, le rétractant sur requête civile, n'a fait application que des dispositions du code de procédure civile et du code civil de l'Etat de Guinée ; Attendu qu'aux termes des dispositions de l'article 14, alinéas 3 et 4 du Traité précité : « saisie par la voie du recours en cassation, la Cour se prononce sur les décisions rendues par les juridictions d'appel des Etats parties **dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des actes uniformes et des Règlements prévus au présent Traité à l'exception des décisions appliquant des sanctions pénales** ; Elle se prononce dans les mêmes conditions sur **les décisions non susceptibles d'appel rendues par toute juridiction des Etats parties dans les mêmes contentieux.** » ».

« Attendu, en l'espèce, qu'il résulte des pièces du dossier de la procédure que les conditions énumérées aux dispositions sus énoncées de l'article 14, alinéas 3 et 4 du Traité **ne sont pas réunies** ; qu'en effet, l'action en réclamation de somme d'argent et réparation de préjudice, initiée par la société GETMA GUINEE SA et fondée sur le non-paiement de ses prestations, **ne soulève aucune question relative à l'application d'un quelconque Acte uniforme ou Règlement prévus par le Traité OHADA** ; que, par ailleurs, les premiers juges ne se sont prononcés sur ladite action qu'en application des dispositions relevant du droit national guinéen, notamment les articles 678, 727, 738, 739, alinéa 3, 543, 544, 11 et 741 du Code de procédure civile et 1098 du code civil ; qu'enfin, la violation alléguée pour la première fois, des articles 67, 68 et 70 de l'Acte uniforme portant organisation des sûretés, ne saurait justifier la compétence de la Cour de céans, **ces articles n'ayant ni été appliqués par les premiers juges ni invoqués devant eux ; qu'il échet en conséquence pour la Cour de se déclarer incompétente** ».

## **Tribunal International du Droit de la Mer**

*Avec la contribution de Charlotte Collard, doctorante à l'Université de Paris I*

Aucune actualité à notifier pour le mois de novembre 2024.

## **Jurisprudences des cours régionales des droits de l'Homme**

### **Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme**

*Avec la contribution de Camille Michel, doctorante à l'Université d'Orléans*

A paraître prochainement.

### **Cour africaine des droits de l'homme et des peuples**

*Avec la contribution de Fagueye Wélé, doctorante à l'Université Paris Nanterre*

A paraître prochainement.

### **Cour européenne des droits de l'Homme**

*Avec la contribution de Pierre Jourdain, doctorant de l'Université Paris-Panthéon-Assas*

A paraître prochainement.

### **Cour de justice de l'Union européenne**

*Avec la contribution d'Arthur Etronnier, doctorant contractuel en droit international et européen à l'Université Paris XII*

A paraître prochainement.

## JURISPRUDENCES NATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL

### Jurisprudences relatives au droit d'asile

#### Cour Nationale du Droit d'Asile

*Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA*

Vous trouverez ci-dessous les décisions publiées, parfois relativement anciennes, ainsi que le lien vers le commentaire, le tout figurant sur le [site de la CNDA](#).

Une courte analyse de chacune des décisions est disponible [ici](#).

A paraître prochainement.

## ACTIVITES DES ORGANES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

### Assemblée générale des Nations Unies

*Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA*

A paraître prochainement.

### Conseil de sécurité des Nations Unies

*Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA*

A paraître prochainement.

**Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés**

*Avec la contribution d'Eloïse Petit-Prévost, docteur de l'Université d'Angers*

A paraître prochainement.



## PUBLICATIONS DES BLOGS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL

### Blogs de langue française

#### *Le Club des juristes*

Mara TIGNINO, « [Accord-cadre sur la coopération dans le bassin du Nil : pourquoi l’Egypte et le Soudan devraient-ils le ratifier ?](#) », 7 novembre 2024.

Etienne HENRY, « [Des soldats nord-coréens en Russie : Que dit le droit international ?](#) », 8 novembre 2024.

Didier REBUT, « [Mandats d’arrêt contre Netanyahu et Gallant : quelles conséquences juridiques ?](#) », 22 novembre 2024.

#### *Multipol*

Catherine MAIA, Charlotte ROLLET, « [Mandats d’arrêt de la CPI dans le cadre de la situation en Palestine : un tournant pour la justice internationale](#) », 25 novembre 2024.

## Blogs de langue anglaise

*Avec la contribution de Samuel Claude, doctorant à l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis*

### [Armed Groups and International Law](#)

A. Bartles-Smith, « [Beyond Compliance Symposium: Buddhism's Psycho-ethics of Non-harm and Restraint for All Sentient Beings During Armed Conflict](#) », 12 novembre 2024.

A. Brunier, « [Exploring new approaches to humanitarian engagement with armed non-state actors: the role of religious leaders in promoting compliance with IHL](#) », 20 novembre 2024.

B. Ellis, « [Beyond Compliance Symposium: Recognising and Addressing Harm to Children Caused by Explosive Weapons](#) », 26 novembre 2024.

### [ASIL Insights - American Society of International Law](#)

A. Duggal, « [ICJ's Provisional Measures Approach in Nicaragua v. Germany – Unusual or a Practice in Judicial Economy?](#) », 27 novembre 2024.

### [DCU Brexit Institute](#)

F. Fabbrini, « [The American elections and the future of Europe: 3 unknowns and 3 knowns](#) », 4 novembre 2024.

K. McDonagh, « [Another Trump administration, what next for Ireland and Europe?](#) », 6 novembre 2024.

G. Lagana, « [A Window On The USA 2024 Presidential Election](#) », 12 novembre 2024.

## [EJIL: Talk! - Blog of the European Journal of International Law](#)

M. E. Lehne Cerrón, « [Political Will: The Missing Ingredient in Protecting the Environment and Environmental Defenders](#) », 1 novembre 2024.

M. Milanovic, « [North Korea's Troop Deployment in the Russian War of Aggression against Ukraine: The DPRK as a Principal or as an Accomplice?](#) », 4 novembre 2024.

V. Hryhko, « [Analyzing the Guterres–Putin Meeting from the International Law Perspective: Putting Aside the Emotions, the Secretary-General Allegedly Violated the UN-ICC Relationship Agreement](#) », 5 novembre 2024.

S. Rioseco, T. Rao, « [COPs as Emerging Subjects of International Law? Rethinking Legal Personality in Global Governance](#) », 6 novembre 2024.

R. Habibi, « [To Future-Proof the WHO Pandemic Agreement, Rethink the Amendment Clauses](#) », 6 novembre 2024.

I. Venzke, J. von Bernstorff, « [What to Hope For? Redistribution in the Climate Crisis](#) », 7 novembre 2024.

E. Fripp, « [Maltese 'golden passports': Advocate General rejects European Commission claim of 'genuine link' requirement for naturalisation](#) », 8 novembre 2024.

A. Papanastasiou, « [Statehood as an Incidental Issue in International Adjudication: Reflections on Palestine's Intervention Request in South Africa v Israel](#) », 11 novembre 2024.

C. Tang, « [Whose Legal Duty to Aid?](#) », 12 novembre 2024.

M. Burgis-Kasthala, M. Masetti Placci, « [Lost for Words, yet Grasping for Neologisms: Gaza, Genocide and the Discursive Limits of International Law](#) », 14 novembre 2024.

Y. Eneyew Ayalew, Y. Shany, « [The 2024 AU Common Position on the Application of International Law in the Cyberspace: Some Implications for the Development of Digital Human Rights](#) », 15 novembre 2024.

I. Mann, « [Palestinian Refugees and the Future of Asylum](#) », 19 novembre 2024.

S. Esmailian, « [Is the European Court of Justice \(ECJ\) ruling on granting asylum to Afghan women an implication of qualification of gender apartheid in Afghanistan?](#) », 20 novembre 2024.

D. Bodansky, « [The Most Important Negotiation You've \(Probably\) Never Heard Of](#) », 21 novembre 2024.

J. McAdam, C. Scissa, « [How Domestic Courts Are Using International Refugee Law and Human Rights Law in the Context of Climate Change and Disasters](#) », 22 novembre 2024.

K. Mačák, « [The First Humanitarian ICT Resolution: Ambitions and Limitations](#) », 25 novembre 2024.

K. Kawai, « [The ICC's Turn to Cynical Solipsism: The PTC II's Finding of Mongolia's Non-compliance in the Case against Putin](#) », 26 novembre 2024.

A. Sauermoser, « [35 years after the Convention on the Rights of the Child, the best interests of the child remain a contentious issue: A case study on the repatriation of children from ISIS](#) », 27 novembre 2024.

D. Robinson, « [Ecocide: A Call to Discuss Some Hard Conundrums](#) », 28 novembre 2024.

E. Diamond, E. Nohle, A.-C. Schmidl, « [Is the detention by an occupying power of fighters in a NIAC governed by GC IV?](#) », 29 novembre 2024.

### [EUROPEAN LAW BLOG - News and Comments on EU Law](#)

Y. van den Berg, C. Eckes, « [What does EU Law say about Banning Fossil Fuel Advertising?](#) », 11 novembre 2024.

M. van den Poel, « [Case C-21/23 Lindenapotheke – Competitors can enforce GDPR-based unfair commercial practices, and a broadening concept of health and sensitive data](#) », 14 novembre 2024.

C. Gormsen, « [Beyond Mutual Recognition: Why the Commission’s Case against Malta has \(Some\) Bite](#) », 18 novembre 2024.

M. Schuler, « [Paving the way for an enforcement of democracy under Article 10 TEU? The Court’s judgments in Cases C-808/21 Commission v Czechia and C-814/21 Commission v Poland](#) », 20 novembre 2024.

A. Devis, « [Change of paradigm in EU environmental law: does the climate crisis now “override” the biodiversity crisis?](#) », 21 novembre 2024.

## **Humanitarian Law and Policy**

T. Hackett, « [Dehumanizing detention: degrading our collective humanity](#) », 7 novembre 2024.

C.-L. Grayson, A. Khouzam, « [Climate action in conflict and fragile settings: closing the implementation gap](#) », 12 novembre 2024.

M. Pollard, F. Kurnadi, C. Beytout-Lamarque, « [What private businesses need to know about international humanitarian law](#) », 26 novembre 2024.

P. Devidal, « [Trying to square the circle: the ICRC AI Policy](#) », 28 novembre 2024.

## **International Law Blog**

J. Close, « [Articulating ecocide and qualified environmental offences under the Environmental Crime Directive \(Part 2\)](#) », 18 novembre 2024.



## Opinio Juris

M. Gureghian Hall, « [ICC Jurisdiction in Ukraine and Article 124: Does Article 12\(3\) Leave the Stage Lit on War Crimes?](#) », 2 novembre 2024.

T. Morris, « [The Targeting of UN Peacekeepers in Light of the Attacks on UNIFIL](#) », 4 novembre 2024.

K. Babická, C. Giacomini, « [Understanding the Scope of the Council of Europe Framework Convention on AI](#) », 5 novembre 2024.

A. Gurmendi, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: The Meaning of 'Use of Force' in International Law – Introduction](#) », 11 novembre 2024.

C. Kreß, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: Toward a Higher Level of Analytical Clarity – An Introductory Reflection on Erin Pobjie's 'Prohibited Force'](#) », 11 novembre 2024.

A. Haque, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: Prohibited Force and Self-Determination](#) », 12 novembre 2024.

T. Mikanagi, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: Review by Tomohiro Mikanagi](#) », 13 novembre 2024.

J. A. Green, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: Reflections on the Utility of Erin Pobjie's 'Type Theory' Approach to the Meaning of 'Use of Force'](#) », 14 novembre 2024.

A. Chehtman, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: Use of Force as Family Resemblances – A Cautionary Take](#) », 14 novembre 2024.

E. Pobjie, « [Symposium on Erin Pobjie's Prohibited Force: The Meaning of Article 2\(4\) of the UN Charter](#) », 15 novembre 2024.

V. Santini, « [Regarding \(Pictures of\) the Pain of Others: Photographic Images of Conflict-Related Deaths under International Law](#) », 21 novembre 2024.

J. S. Viveros Alvarez, « [Why Should the UN “Govern AI for Humanity”: What is at Stake and What is the Urgency?](#) », 27 novembre 2024.

A. Nadibaidze, « [Do AI Decision Support Systems ‘Support’ Humans in Military Decision-Making on the Use of Force?](#) », 29 novembre 2024.

J. Rémond Tiedrez, « [Also Not the ICC Arrest Warrants we Were Waiting For: On the Six Warrants in the Libya Situation](#) », 29 novembre 2024.

### Conflict of Laws

Y. Aguada, L. M. Jeifetz, « [Transforming legal borders: international judicial cooperation and technology in private international law – Part II](#) », 10 novembre 2024.

E. Farnoux, S. Fulli-Lemaire, « [Book review: H. Muir Watt’s The Law’s Ultimate Frontier: Towards an Ecological Jurisprudence – A Global Horizon in Private International Law \(Hart\)](#) », 13 novembre 2024.

L.-M. Möller, « [Abu Dhabi Court of Cassation on Civil Family Law and Muslim Foreigners: Has the Tide Turned?](#) », 15 novembre 2024.

M. Hook, « [New Zealand Court of Appeal allows appeal against anti-enforcement injunction](#) », 27 novembre 2024.

G. Ruehl, « [Improving the settlement of \(international\) commercial disputes in Germany](#) », 28 novembre 2024.

### European Association of Private International Law Blog

M. Requejo Isidro, « [November 2024 at the Court of Justice of the European Union](#) », 4 novembre 2024.

F. Varesis, « [Is UniCredit the Final Frontier in Granting Anti-Suit Injunctions in England?](#) », 13 novembre 2024.

M. Penades, « [The Law Governing Arbitration Agreements in England after UniCredit](#) », 13 novembre 2024.

E. Farnoux, « [Proper Place to Grant an Anti-Suit Injunction: A Perspective from France](#) », 14 novembre 2024.

M. Ho-Dac, « [Adoption of a New ICCS Convention to Facilitate Cross-Border Unions](#) », 18 novembre 2024.

F. Marchadier, « [CJEU Clarifies the Influence of Fundamental Rights on the Operation of the Public Policy Exception](#) », 19 novembre 2024.

A. Leandro, « [Individual Actions Against Insolvent Debtors: CJEU Clarifies Rationale of Insolvency Exception](#) », 22 novembre 2024.

A. Wysocka-Bar, « [The CJEU on Subsidiary Jurisdiction in Succession Matters](#) », 25 novembre 2024.

E. A. Ontanu, « [European Account Preservation Order: Practical Challenges and Prospects for Reform](#) », 26 novembre 2024.

M. Pasqua, « [The Specialization of Private International Law: Reflections in the Field of Business Law](#) », 27 novembre 2024.

G. Rühl, « [Improving the Settlement of \(International\) Commercial Disputes in Germany](#) », 28 novembre 2024.

## CIL Dialogues - Centre for International Law

A. Bermann, « [Building Resilience: Advancing Local R&D and Production of Health Products in the WHO Pandemic Agreement](#) », 11 novembre 2024.

P. A. Villareal, « [Research and Development in the Pandemic Agreement: Self-Limiting Treaty-making](#) », 11 novembre 2024.

N. D. Foster, « [The Pandemic Treaty – A Role for Local Capacity in Addressing Vaccine Inequity and Lack of Access?](#) », 12 novembre 2024.

R. Eberhard Tundang, « [Navigating the Tensions Between Self-Reliance and Global Cooperation in Pandemic Preparedness](#) », 13 novembre 2024.

K. Aneja, « [Decoding Technology Transfer in the Proposed WHO Pandemic Accord](#) », 14 novembre 2024.

A. M. Pelliconi, J. Odermatt, « [Benefit v Consent: CJEU's Front Polisario II Judgment and the Law of Self-Determination](#) », 15 novembre 2024.

J. Lin, « [Milieudefensie et al. v. Shell: Analysis and Commentary of the Hague Court of Appeal's Decision](#) », 18 novembre 2024.

## British Institute of International and Comparative Law

J. Elliott, « [Changes in Corporate HREDD Governance \(blog series Towards New HREDD Laws\)](#) », 11 novembre 2024.

J. Elliott, « [Changes in Internal Corporate HREDD Processes \(blog series Towards New HREDD Laws\)](#) », 14 novembre 2024.

D. Talwar, « [Navigating Investor-State Mediation: Insights from Global Experts and Emerging Trends](#) », 20 novembre 2024.

## International Law & Palestine Blog

I. Adel, « [Rethinking International Law After Gaza Symposium: Unlawful Occupation as Ongoing Aggression – Rethinking Legal Responses in the Context of Palestine](#) », 20 novembre 2024.

## Blog - Center for international Environmental Law

E. Lennon, R. Recupero, « [COP29: Time for Real Climate Finance and Fossil Fuel Phaseout](#) », 7 novembre 2024.

A. Del Castillo, L. Jurca Durland, « [Moment of Truth: Will INC-5 Deliver the Plastics Treaty the World Needs?](#) », 20 novembre 2024.

J. Chowdhury, R. Recupero, « [Historic Hearings at the World’s Highest Court Could be a Gamechanger for Climate Justice](#) », 24 novembre 2024.

H. de Anzizu, « [The EU and UK Withdraw from the Energy Charter Treaty: A New Era for Climate Action?](#) », 26 novembre 2024.

## Just Security

T. R. Bromund, S. Grossman, I. Greenberg, « [As Interpol Gets New Secretary General, What are the Risks of Abuses Over Reforms?](#) », 1 novembre 2024.

C. Amirfar, A. Singh, « [Withdrawal from International Agreements: Toward a “Tailored Out”](#) », 1 novembre 2024.

E. Mugabowishema, J. Buchanan, « [A Historic Day for Older People and Human Rights Across Africa](#) », 4 novembre 2024.



T. Ellison, « [Don't Ignore the Security Risks of Climate Change Because of "Uncertainty"](#) », 5 novembre 2024.

R. L. Phillips, A. Haji, J. Aldalati, « [Assessing Amnesties and Re-assimilation in Northeast Syria](#) », 7 novembre 2024.

A. Nekoliak, « [As Ukraine Struggles for Troops, Its Constitutional Court Considers the Rights of Conscientious Objectors](#) », 12 novembre 2024.

N. Moraitu-Politz, A. Strayer, S. Uppal, « [Sanctioning Human Trafficking Under the Global Magnitsky Program](#) », 13 novembre 2024.

J. Rambarran, « [Punching Above Their Weight: Caribbean States' Ambitious COP29 Global Finance Goal](#) », 14 novembre 2024.

Y. Ronen, « [In ICJ Advisory Opinion on Israel in the Occupied Palestinian Territory, Separate Opinions Obscure Legal Rationale](#) », 15 novembre 2024.

T. Dannenbaum, « [Days, Not Weeks: Gaza, Starvation, and the Imperative to Act Now](#) », 18 novembre 2024.

K. Adams, « [Progress on Gender Justice Continues as States Consider Next Steps on Draft Crimes Against Humanity Treaty](#) », 18 novembre 2024.

D. Fried, « [Biden's Final Efforts on Ukraine — and Trump's First Moves](#) », 19 novembre 2024.

O. A. Hathaway, « [Abu Ghraib Torture Survivors' Landmark Win Gives Hope for Alien Tort Statute Cases](#) », 20 novembre 2024.

J. Wolfendale, « [Beyond Law: When States Use Ethics to Excuse War Crimes](#) », 20 novembre 2024.

S. Thompson, N. Kubesch, « [Magnitsky-Style Sanctions Are a Precision Measure for Iran’s Crisis of Impunity](#) », 21 novembre 2024.

T. Dannenbaum, « [Nuts & Bolts of the International Criminal Court Arrest Warrants in the ‘Situation in Palestine’](#) », 22 novembre 2024.

K. McInnes, « [Slavery Often Creates Disability – The International Criminal Court Should Address this Overlooked Connection](#) », 25 novembre 2024.

## [Kluwer Arbitration Blog](#)

E. A. Céspedes, « [Does Multiparty Arbitration Lose Its International Nature When the Only Foreign Party Exits? A Critical Analysis of a Landmark Ruling by the Chilean Supreme Court](#) », 1 novembre 2024.

C. Moehler, « [Swiss Supreme Court Upholds Arbitral Award in Favor of Investors Against the Czech Republic](#) », 4 novembre 2024.

S. Putter, M. Shokuri, « [Navigating Turbulent Skies: Enforcement of Arbitral Awards in Curaçao](#) », 6 novembre 2024.

R. Crookenden, « [Keeping Up Appearances: Apparent Arbitrator Bias and the Requirements of Disclosure Examined by the English Commercial Court](#) », 7 novembre 2024.

F. Montes, « [Reasonable Doubts on Impartiality: The Chilean Court of Appeals Annuls an Arbitral Award Based on the Metadata of the PDF Document](#) », 8 novembre 2024.

K. Sauma, « [What Does Costa Rica’s New Arbitration Law Mean for Domestic and International Cases?](#) », 11 novembre 2024.

G. Lourie, « [End of the Road: German Constitutional Court Closes Achmea Chapter](#) », 12 novembre 2024.

F. Sorace, « [Yet Another Chapter in the Micula Saga: The EU General Court Confirms the Qualification of the Micula Award as State Aid](#) », 14 novembre 2024.

R. Sievers, « [SCC Arbitration Institute Explores Security for Costs in International Arbitration](#) », 17 novembre 2024.

O. J. Guterres Costa Junior, H. A. Pavan Tolentino Pereira, « [Reaffirming Arbitration: The Brazilian Superior Court of Justice Decides on the Persistent Debate of Public Entities' Participation in Arbitration](#) », 18 novembre 2024.

D. Pauciulo, « [Procedural Situations as Self-Standing Rights Justifying the Adoption of Provisional Measures: Insights from Klesch Group v. Germany](#) », 20 novembre 2024.

G. Prieto, « [EcuadorTLC II: A Shift in Investment Arbitration through the 'Own Acts' Doctrine](#) », 22 novembre 2024.

K. Mechantaf, « [Navigating the Jurisdictional Boundaries: Insights from Two Ontario Courts' Decisions on Arbitrators' Jurisdiction](#) », 25 novembre 2024.

M. Penades, « [The Law Governing the Effects of Insolvency in Arbitration: Is UNCITRAL Getting it Wrong? – Part I](#) », 26 novembre 2024.

M. Penades, « [The Law Governing the Effects of Insolvency in Arbitration: Is UNCITRAL Getting it Wrong? – Part II](#) », 26 novembre 2024.

G. Burd, « [Enforcing Intra-EU Investment Arbitration Awards in the U.S.: Jurisdiction Affirmed, But Final Decision Deferred to District Courts](#) », 27 novembre 2024.

S. Castagna, « [Not By Proxy Alone: Bifurcation and the Petroleum Marketing Commission v. USA Tribunal](#) », 28 novembre 2024.

I. Léger, J. Vlek, « [Navigating Exequatur: The Pro-Arbitration Stance of the Amsterdam Court of Appeal](#) », 29 novembre 2024.

## Refugee Law Initiative Blog

M. Antaby, « [Rethinking the Syrian Refugee Crisis In Light of the Israeli War on Lebanon](#) », 5 novembre 2024.

A. Laccheri, « [The Italy-Albania Protocol: Curbing Migration At All Costs](#) », 19 novembre 2024.

G. Baranowska, « [Official recognition of unofficial practices in M.A. and Z.R. v Cyprus: Examining the politics of legal facts for pushback cases at the ECtHR](#) », 20 novembre 2024.

## Strasbourg Observers

O. J. Settem, « [Crime Victims' Hurdles in Access to Court Claims: the Fabbri Grand Chamber Judgment Raises the Bar](#) », 5 novembre 2024.

Z. Grossi, P. C. Janssens, « [Zaisecu and Falticineanu v. Romania: Forsaking Non-Retroactivity – A Positive Shift in Judicial Activism Recognising Secondary Victimisation](#) », 8 novembre 2024.

A. Tryfonidou, « [Hanovs v. Latvia: Further Clarification of the Positive Obligations of States in Cases Involving Homophobic Attacks](#) », 12 novembre 2024.

T. Lesseliers, « [Pindo Mulla v. Spain - Blood Transfusions to Jehovah's Witnesses: Is Protecting Personal Autonomy Through Procedural Justice Enough?](#) », 15 novembre 2024.

A. Margaria, « [Trans Family Law in Strasbourg: The Bittersweet Flavour of Savinovskikh and Others v. Russia](#) », 19 novembre 2024.

L. Reyntjens, R. Vilain, « [B.D. v. Belgium: a Revisitation of the \(In\)Adequacy of Belgian Internment Policy](#) », 22 novembre 2024.

S. Martin, « [Dániel Karsai v. Hungary: Further Clarification of State Obligations in the Context of Assisted Dying](#) », 26 novembre 2024.

K. Altıparmak, R. Budak, « [Yasak v. Türkiye: a Green Light to the Retrospective Application of Criminal Law in Terror Cases?](#) », 29 novembre 2024.

### **Blogs de langue espagnole**

*Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA*

A paraître prochainement.

### **Blogs de langue italienne**

*Avec la contribution de Chiara Parisi, docteur de l'Université Côte d'Azur*

A paraître prochainement.